

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : FEE Allocation (Part ER)

Code ISIN : FR0014019234

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa. www.arkea-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 28/07/2026

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) soumis au droit français.

Classification AMF : Mixte

Durée : La durée d'existence du produit est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Le FCPE est un Fonds Nourricier (« le Fonds Nourricier ») du fonds Arkéa Allocation (le « Fonds Maître »).

A ce titre, Le FCPE est investi en permanence à hauteur de 90% minimum en parts du FIA Arkéa Allocation - Part I, et à titre accessoire en liquidités, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Les rendements offerts par le Fonds Nourricier seront semblables à ceux offerts par le Fonds Maître. Toutefois, la performance du Fonds Nourricier sera inférieure à celle du Fonds Maître, notamment en raison des frais qui lui sont propres.

L'Objectif de gestion et la stratégie d'investissement du FCPE sont identiques à ceux du Fonds Maître Arkéa Allocation :

« L'objectif de gestion du Fonds est de rechercher une performance nette supérieure à l'indicateur de référence composé de l'indice Bloomberg Global-Aggregate Ex-CNY Total Return Index Value Hedged EUR, à hauteur de 50% et de l'indice MSCI World Index NR (Eur) à hauteur de 50%, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Pour cela le gérant investira de manière active et discrétionnaire, sur les marchés actions et obligations internationaux.

La stratégie d'investissement repose sur la gestion d'un portefeuille d'actions et d'obligations cotées sur les marchés réglementés.

Le gérant déterminera l'exposition aux classes d'actifs (pondération des différentes classes d'actifs, choix de diversification géographique, de style...) en fonction d'analyses de la conjoncture économique et d'études des niveaux de valorisation des différentes classes d'actifs. La sélection des titres du portefeuille sera mise en œuvre selon des processus basés sur des approches variées ("top down" et/ou "bottom up").

L'approche « Top-down » est une approche d'allocation stratégique et géographique et l'approche « Bottom-up » est une approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres.

Le processus d'investissement en titres vifs se décompose en plusieurs étapes :

La détermination de l'univers d'investissement :

L'univers d'investissement du Fonds sera composé :

- D'actions internationales cotées de toutes zones géographiques, de toute taille de capitalisation et de tous secteurs.
- D'obligations internationales émises par des souverains et des entreprises cotées de toute taille, à taux fixe, variables ou révisables, dont des obligations hybrides (« corporate hybrids ») et des obligations convertibles.

La détermination de la répartition entre les principales classes d'actifs :

Dans un second temps, afin de déterminer la répartition entre les principales classes d'actifs (actions, obligation et placements monétaires) au sein du portefeuille et ainsi sélectionner les actifs offrant les perspectives de performances les plus attractives, le gérant adaptera ses investissements aux différents cycles économiques des marchés auxquels le Fonds est exposé en se basant sur l'analyse de la conjoncture économique et l'étude des niveaux de valorisation des différentes classes d'actifs.

Ces éléments d'appréciation conduisent à la mise en place d'un scénario d'évolution des marchés financiers et orientent l'allocation stratégique du portefeuille. L'allocation est revue et actualisée autant que de besoin et a minima lors des comités d'investissement d'Arkéa Asset Management.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Exposition nette aux marchés actions de 20 à 80% de l'actif net du Fonds :

Le Fonds pourra être exposé, via des titres vifs et/ou instruments dérivés, et à titre accessoire via des OPC, aux actions de toutes zones géographiques, de toute taille de capitalisation et de tous secteurs entre 20% minimum et 80% maximum de son actif net L'exposition aux actions des pays émergents sera limitée à 40% maximum de l'actif net. L'exposition aux actions des petites capitalisations boursières sera limitée à 40% maximum de l'actif net.

L'exposition cumulée aux actions des pays émergents et aux actions des petites capitalisations boursières sera limitée à 40% de l'actif net.

- Exposition nette aux marchés de taux et instruments du marché monétaire de 20 à 80% de l'actif net du Fonds :

Le Fonds pourra être exposé, via des titres vifs et/ou instruments dérivés, et à titre accessoire via des OPC, entre 20% minimum et 80% maximum de son actif net aux instruments du marché monétaire et aux titres de créance à taux fixe, variable ou révisable, libellés en euros ou dans une autre devise, dont des obligations hybrides (« corporate hybrids ») et des obligations convertibles, émis indifféremment par des entités du secteur public ou privé.

L'exposition entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et variera en fonction des opportunités de marché.

Les titres détenus à l'actifs du Fonds bénéficieront d'une notation de crédit « Investment grade » (notées supérieures ou égales à BBB-).

Le Fonds se réserve la possibilité d'être exposé aux titres de catégorie « spéculative » dits high yield (notés en dessous de BBB-) et aux titres non notés par une agence de notation dans la limite de 50% maximum de l'actif net ;

- aux obligations des marchés émergents dans la limite de 50% maximum de l'actif net.

L'exposition cumulée aux titres de catégorie « spéculative » dits high yield (notés en dessous de BBB-), aux titres non notés par une agence de notation et aux obligations des marchés émergents sera limitée à 50% maximum de l'actif net.

L'exposition aux obligations hybrides (« corporate hybrids ») et aux obligations convertibles sera limitée à 10% de l'actif net du Fonds

La sensibilité du Fonds aux taux d'intérêt est gérée de manière active dans le cadre d'une fourchette comprise entre -2 et 10.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est un indice composite comprenant l'indice Bloomberg Global-Aggregate Ex-CNY Total Return Index Value Hedged EUR, à hauteur de 50% et l'indice MSCI World Index NR(Eur) à hauteur de 50%.

Investisseurs de détail visés : tous souscripteurs dans le cadre de l'épargne retraite. Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite profiter d'un placement financier offrant une exposition flexible à différents marchés (actions, obligations, taux) tout en acceptant les risques inhérents et notamment le risque de perte en capital.

Ce produit ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Informations pratiques :

Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

Durée de placement recommandée : 5 ans. Cette durée de placement recommandée ne doit pas être confondue avec la durée de blocage réglementaire de votre épargne salariale (sauf cas de déblocage anticipé prévus par le Code du travail).

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est : Quotidienne.

Les demandes de souscriptions et rachats doivent être reçues par le teneur de compte :

- avant 12h30 en cas de transmission par voie postale, télécopie ou courriel ;
- avant minuit en cas de saisie de l'ordre via le site internet du teneur de compte.

- Le règlement du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé). Ils sont également disponibles auprès du gestionnaire du dispositif d'épargne salariale.

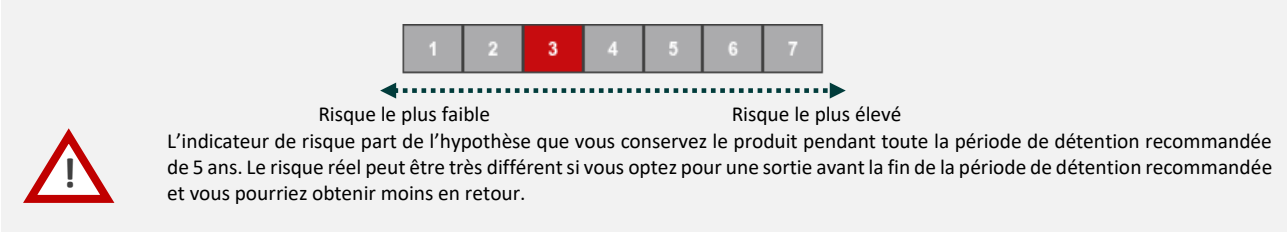
Lieu et modalités d’obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du produit est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Nom du Dépositaire : CACEIS BANK

Recommandation : ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la période de détention recommandée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU’EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L’indicateur synthétique de risque permet d’apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d’autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d’une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles possibles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Les risques matériellement pertinents non repris dans l’indicateur de risque synthétique sont :
- risque lié à l’engagement sur des instruments financiers à terme.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L’évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l’avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans *
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6 187 € -38,13 %	5 985 € -9,76 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 458 € -15,42 %	11 020 € 1,96 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 201 € 2,01 %	12 147 € 3,97 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	12 433 € 24,33 %	14 142 € 7,18 %

*période de détention recommandée

Scénario défavorable : ce type de scénario s’est produit pour un investissement entre le mois de 12/2017 et de 12/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s’est produit pour un investissement entre le mois de 12/2020 et de 12/2025.

Scénario favorable : ce type de scénario s’est produit pour un investissement entre le mois de 03/2020 et de 03/2025.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N’EST PAS EN MESURE D’EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d’instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c’est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l’incidence de l’ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d’investissement et différentes périodes d’investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu’au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 € sont investis.

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans *
Coûts totaux	324 €	914 €
Incidence des coûts annuels**	3,24 %	1,76 % chaque année

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,73 % avant déduction des coûts et de 3,97 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l’entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d’entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l’entrée dans l’investissement.	jusqu’à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	1,18 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur une estimation des frais pour le premier exercice.	118 €

Coûts de transaction	0,07 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	7 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

** Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.*

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans.

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles et lorsque l'intérêt des porteurs ou du public l'exige, la Société de Gestion pourra mettre en place des Gates permettant d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau. Des informations complémentaires sur la mise en œuvre de ce dispositif de plafonnement des rachats sont disponibles dans le règlement.

Un mécanisme de « swing pricing » a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de la valorisation du fonds.

Le Fonds Maître Arkéa Allocation applique les mécanismes suivants : Gates et swing pricing. Nous pourrons être amenés à plafonner les rachats des parts du FCPE lorsque la société de gestion du Fonds Maître décide de plafonner les rachats de ses parts. Pour plus de précisions, veuillez vous référer au règlement du fonds.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Teneur de compte désigné par l'entreprise : Federal Finance

Rôle, composition et mode de désignation du Conseil de surveillance : Deux membres par entreprise adhérente dans le cadre des PEE et PERCO/PERECO : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise ou les représentants des diverses organisations syndicales, et 1 membre représentant l'Entreprise désigné par la direction des entreprises. Deux membres par entreprise fondatrice dans le cadre des PEI et PERCOI/PERECOI : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque Entreprise Fondatrice, élu par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise ou les représentants des diverses organisations syndicales et 1 membre représentant chaque Entreprise Fondatrice désigné par la direction des entreprises. Ce conseil a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du fonds d'épargne salariale , d'examiner la gestion financière, administrative et comptable du fonds épargne salariale, (le cas échéant) d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus par le fonds dans le portefeuille, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation, et de donner son accord aux modifications du règlement dans les cas prévus par celui-ci. Le conseil de surveillance d'un fonds adopte en outre un rapport annuel mis à la disposition des porteurs de parts. La société de gestion de portefeuille exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.33441 du code du travail. Conformément à l'accord de participation et/ou au plan d'épargne, les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Le règlement du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Ils sont également disponibles auprès du gestionnaire du dispositif d'épargne salariale. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne: <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/07/2026. Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.